

Image not found or type unknown



Droit de suite des affaires en cours

Par **caractere**, le **23/06/2009** à **12:23**

Bonjour, dans mon contrat de travail, je bénéficie d'un droit de suite sur mes affaires réalisées. Le cabinet pour lequel je travaille, a été vendu au 1er mai 2009. J'ai donné ma démission. La fin de mon contrat est le 5 juin 2009. En ce qui concerne mon droit de suite, intervient-il sur l'année civile en cours, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, ou, du 1er mai 2009 (date de la vente) jusqu'à la date de fin de contrat, soit, le 5 juin 2009. Je voudrais savoir si la vente a remis le compteur à zéro? merci...